

Commune d'Ouroux-en-Morvan
Département de la Nièvre

Plan Local d'Urbanisme
P.L.U.

2 – P.A.D.D.

ABW Warnant
Décembre 2006

	Délibération du conseil municipal en date du :
P.L.U. : Approbation : Modifications : Révisions simplifiées : Mises à jour :	1 décembre 2006

LES ORIENTATIONS DU PROJET COMMUNAL

1 – Développer l'habitat

- Remise sur le marché de logements vacants
- Constructions nouvelles isolées ou en lotissement (dont logements HLM)
 - Zone à urbaniser au-dessus du bourg
 - Adapter la zone urbaine aux besoins et à la desserte en voirie et réseaux.

2 – Conforter et développer les activités économiques

- Créer d'une zone artisanale pour des petites unités à proximité du bourg
 - En entrée ouest du bourg
- Favoriser la reprise et le développement d'activités commerciales ou artisanales
- Créer une zone artisanale à l'écart du bourg (pour l'implantation d'une scierie par exemple)
 - Carrefour de la D 12 et D 17
- Permettre l'extension de la zone artisanale de Champvé
 - Extension de la zone UE

3 – Favoriser le tourisme

- Créer des hébergements touristiques spécifiques et diversifiés : HLL, résidences de tourisme, lotissements de chalets en bois.
- Valorisation de la commune : entrées de commune, entrée de bourg, façades, camping...
 - Projet d'implantation de résidences de loisirs à l'est du bourg

4 – Préserver et mettre en valeur le paysage

- Limiter l'impact des zones constructibles sur le paysage et l'environnement
- Protéger les cônes de vues
- Préserver les éléments du paysage, les milieux naturels fragiles...
 - Arbres, haies, murs, lavoirs, zones humides...

5 – Etendre les équipements

- Projet de création d'une résidence alternative pour personnes âgées dans l'ancien presbytère
- Projet de création d'une maison de santé
- Extension du cimetière
- Compléter la desserte du réseau d'assainissement (possibilité de création de nouvelles unités de traitement)
- Création d'une chaufferie bois collective (réseau de chaleur desservant les bâtiments communaux)
- Développer des espaces conviviaux sur le bourg : réseau de cheminements, parc pouvant être créé à l'arrière de la mairie (sur des terrains non maîtrisés par la municipalité)

CES ORIENTATIONS, ELABOREES AU DEBUT DE LA REVISION ET PRESENTEES LORS DES PREMIERES REUNIONS PUBLIQUES, ONT FAIT L'OBJET D'UN DEBAT AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL LE 24 OCTOBRE 2005.